



CONDITIONS GENERALES DE L'OPERATION « Offre garage / place de stationnement »

Article 1 : Objet

Domany, Office Public de l'Habitat, met en place une opération intitulée « Offre garage / place de stationnement ». Tout nouveau titulaire d'un bail garage auprès de l'Organisme bénéficie d'un mois de loyer offert.

Article 2 : Durée

L'opération « Offre garage / place de stationnement » débute le 1^{er} avril 2021 et se termine le 30 juin 2021 inclus, à minuit. Elle concerne les baux garages signés auprès de Domany durant cette période.

Article 3 : Prix

Domany s'engage à offrir un mois de loyer (si le locataire prend la location en cours de mois, le reliquat de loyer est reporté sur le mois suivant).

Article 4 : Conditions

Le Signataire doit souscrire un bail garage auprès de Domany, sous réserve de l'acceptation de sa candidature par les services de Domany et de la signature d'un bail garage entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021.

Le Signataire peut déjà être titulaire d'un bail garage sous réserve d'être à jour de ses loyers, et signer un second bail garage pour bénéficier de cette offre, uniquement pour le second bail.

Le dépôt de garantie du garage correspond à un mois de tarif normal.

Article 5 : Patrimoine concerné

Tout garage ou emplacement de stationnement commercialement vacant.

Article 6 : Délais de paiement

Cette gratuité de loyer s'applique sur le 1^{er} mois de loyer (la date de début de contrat faisant foi), sous réserve de l'absence de troubles de voisinage (absence de courrier de plainte à l'encontre du signataire) et sous réserve que le signataire ne présente pas un compte débiteur. Si le locataire prend la location en cours de mois, le reliquat sera déduit sur le loyer du mois suivant.

Article 7 : Formalités à accomplir

Cette offre commerciale est réservée aux locataires de Domanys pendant l'opération. Toute personne locataire intéressée doit se manifester auprès de Domanys.

Article 8 : Règlement

Pendant toute la durée de l'opération, le présent document est consultable sur demande auprès des agences de Domanys visées ci-dessous, ainsi qu'au siège social, aux adresses ci-après et sur www.domanys.fr.

Siège social – 9 rue de Douaumont – 89000 AUXERRE.

Agence d'Auxerre – 2 rue de la Laïcité – 89000 AUXERRE.

Agence d'Avallon – 8 avenue Victor Hugo – 89200 AVALLON.

Agence de Joigny – 8 quai du Général Leclerc – 89300 JOIGNY.

Agence de Sens – 11 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 89100 SENS.

Le __/__/__, à _____

Signatures :

Le Bailleur
DOMANYS

Le Signataire